

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Saint-Honoré, tenue le 17 juin 2024 à 11h45, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Monsieur Bruno Tremblay, maire préside la séance à laquelle participent :

Monsieur Peter Villeneuve  
Madame Élizabeth Boily  
Madame Valérie Roy  
Madame Najat Tremblay  
Monsieur Sylvain Morel  
Madame Sara Perreault

Participe également monsieur Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général.

3 contribuables assistent à la séance.

---

#### ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
02. Dossiers généraux
  - a) Contre-offre Postes Canada
  - b)
03. Service de sécurité publique
  - a) Entente intermunicipale – recherche de cause
  - b)
04. Service travaux publics
  - a)
  - b)
05. Service d'urbanisme et environnement
  - a) Rapport de comité
  - b) Dérogation mineure Marcel Gaudreault
  - c) Dérogation mineure Dany Lavoie
  - d) Délégation de pouvoir
  - e)

#### QUESTIONS DES CONTRIBUABLES POUR LE SERVICE D'URBANISME

06. Service des loisirs
  - a) Rapport de comité
  - b)
07. Service communautaire et culturel
  - a) Rapport de comité
  - b) Fondation campagne des 500 jours
  - c) Demande Écuelle d'Or
  - d)



08. Lecture de la correspondance

09. Affaires nouvelles :

- a) \_\_\_\_\_
- b) \_\_\_\_\_
- c) \_\_\_\_\_

10. Période de questions des contribuables

11. Levée de l'assemblée

**1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Peter Villeneuve l'ouverture de la séance et l'adoption de l'ordre du jour.

**2. Dossiers généraux**

**2. a) Contre-offre Postes Canada**

Il est proposé par Élisabeth Boily  
appuyé par Sara Perreault  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit autorisé le directeur général Stéphane Leclerc à signer l'acceptation de la contre-offre d'achat de 95 000 \$ reçue de la Société canadienne des postes pour l'ancien bureau de poste situé au 670 rue de l'Hôtel-de-Ville.

**3. Service de sécurité publique**

**3. a) Entente intermunicipale – recherche de cause**

Il est proposé par Valérie Roy  
appuyé par Élisabeth Boily  
et résolu à l'unanimité des conseillers

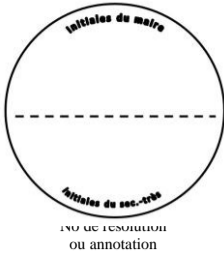
QUE soient autorisés le maire Bruno Tremblay et le directeur général Stéphane Leclerc à signer une entente intermunicipale relative au déploiement d'une équipe régionale en recherche de cause et des circonstances des incendies (RCCI) entre les municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

**4. Service travaux publics**

**5. Service d'urbanisme et environnement**

172-2024

173-2024



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

## 5. a) Rapport du comité

174-2024

### Dérogation mineure (09-2024) Stéphane Blackburn

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Stéphane Blackburn pour sa propriété située au 511 rue des Chalets;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif l'agrandissement du garage déjà existant;

CONSIDÉRANT QU'il resterait une distance de 5.49m au lieu de 10m entre un bâtiment à usage agricole et le garage, contrevenant à l'article 9.3.2.3 du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE les deux bâtiments sont déjà construits;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'impact sur le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Élisabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que soit acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Stéphane Blackburn et de procéder à la publication de l'avis public sur le site Internet de la Ville et affiché à l'hôtel de ville.

175-2024

### Dérogation mineure (10-2024) Daniel Fortin

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Daniel Fortin pour sa propriété située au 101 chemin du Lac-Joly Nord;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif le changement d'usage du garage attenant déjà existant pour un usage résidentiel;

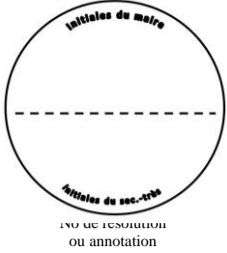
CONSIDÉRANT QUE la marge latérale est de 2.75m au lieu de 3m contrevenant aux marges latérales permises dans la grille des spécifications de la zone 63V du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE le garage est déjà construit;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun impact sur le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Élisabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que soit acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Daniel Fortin et de procéder à la publication de l'avis public sur le site Internet de la Ville et affiché à l'hôtel de ville.



176-2024

**5. b) Dérogation mineure Marcel Gaudreault**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Marcel Gaudreault pour sa propriété du 241 rue Laprise;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de changer l'usage de la résidence unifamiliale déjà construite pour un usage bi familial;

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale serait de 2.91m au lieu de 4m ce qui contrevient aux marges permises dans la grille des spécifications de la zone 209-2R du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE l'usage bi familial est permis dans la zone;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a pas d'impact sur le voisinage;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 22 mai 2024;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sylvain Morel, appuyé de Sara Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Marcel Gaudreault.

177-2024

**5. c) Dérogation mineure Dany Lavoie**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Dany Lavoie pour sa propriété du 511 rue Honoré;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif la construction d'un garage;

CONSIDÉRANT QUE la superficie en bâtiments accessoires serait de 69.85m<sup>2</sup> au lieu de 61.86m<sup>2</sup>, soit 7.99m<sup>2</sup> de plus que ce qui est permis à l'article 5.8.2 du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE la demande est vraiment minime;

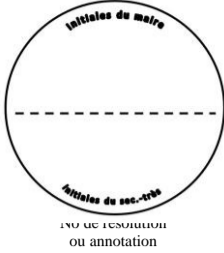
CONSIDÉRANT QUE la superficie de 5% pour les terrains riverains est restrictive;

CONSIDÉRANT QUE la superficie maximale autorisée est de 140m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 22 mai 2024;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sylvain Morel, appuyé de Najat Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Dany Lavoie.



178-2024

**5. d) Délégation de pouvoir**

Il est proposé par Valérie Roy  
appuyé par Élisabeth Boily  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soient et sont nommés l'inspecteur en bâtiment, l'inspecteur en bâtiment adjoint et l'adjointe administrative au service d'urbanisme pour l'application, la signature des constats d'infraction et tous autres documents, l'autorisation et les avis relatifs aux règlements suivants :

- Règlement sur les nuisances
- Règlement d'urbanisme (LAU)
- Règlement concernant les piscines
- Règlement concernant la gestion des animaux
- Règlement concernant les fosses septiques (Q2-R22)
- Règlement concernant les rives et littoral
- Règlement concernant les clapets antiretours et réducteur de pression
- Règlement concernant les puits de captage privés
- Tous les règlements où l'inspecteur en bâtiment, son adjoint et l'adjointe administrative au service d'urbanisme y sont délégués pour l'application

**Questions des contribuables pour le service d'urbanisme**

- Affiche direction Falardeau
- Affiche hauteur libre desserte

**6. Service des loisirs**

**6. a) Rapport du comité**

Aucun rapport

**7. Service communautaire et culturel**

**7. a) Rapport du comité**

Aucun rapport

179-2024

**7. b) Fondation campagne des 500 jours**

Il est proposé par Najat Tremblay  
appuyé de Valérie Roy  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit accordée une aide financière de 250\$ à la Fondation Campagne des 500 jours pour aider les enfants défavorisés.



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

**7. c) Demande Écuelle d'Or**

Dossier reporté

**8. Lecture de la correspondance**

**9. Affaires nouvelles**

**10. Période de questions des contribuables**

- Bureau de poste
- Nuisance boulevard Martel

Je soussigné, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier et directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement des dépenses autorisées par les résolutions adoptées à la présente séance.

---

Stéphane Leclerc, CPA  
Greffier-trésorier et directeur général

La levée de la séance est proposée à 12h13 par Valérie Roy.

Je, Bruno Tremblay, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

---

Bruno Tremblay  
Maire

---

Stéphane Leclerc, CPA  
Greffier-trésorier et  
Directeur général